PLFSS 2026

Article 18 REJECTED

Le médecin devra **collecter les franchises** avant de les redonner à la Sécurité Sociale

Article 24

Possibilité de **baisser** chaque année, **les tarifs** des actes dans des secteurs jugés "trop rentables", sans réelle prise en compte de la pertinence médicale, des besoins territoriaux ni des investissements nécessaires. (angiologie, cardiologie, néphrologie, radiologie)

Article 28

Limitation de la durée du premier arrêt de travail à 1 mois (ce qui sous entend qu'on faisait naturellement plus avant)

Article 31

Obligation d'utiliser et remplir le Dossier Médical Partagé (DMP) : sanction en cas de non respect jusqu'à 10 000€ par médecin.

ONDAM : Objectif National De Dépenses de l'Assurance Maladie

- 0,9% pour les libéraux ce qui est bien en dessous de l'inflation donc nécessité de **réduction des dépenses.**
- 1,6% pour les hospitaliers, ce qui est inférieur à l'inflation également.

Article 21

- Problème de la rémunération des internes de **4ème année de médecine générale,** et du maitre de stage universitaire qui l'accueille
- Création des **réseaux France Santé** : (pour les MSP et les CPTS) probable point de départ d'un futur paiement à la **capitation (paiement partagé par équipe de soins)**.
- Les **pharmaciens** auront une mission de « contribution à **l'évaluation** et à la prise en charge de situations **cliniques** » et à l'orientation du patient.
- **Médecine esthétique** soumise à l'**autorisation de l'ARS**, pour une durée de 5 ans renouvelable, en fonction des besoins médicaux de la population

Article 26 REJECTED

Taxation sur les compléments d'honoraires en secteur 2

Article 27

Création d'un système de **bonus-malus pour financer les hôpitaux** : leur financement dépendra désormais de la qualité et pertinence des soins, ainsi que des dépassements d'honoraires de leurs médecins

AMENDEMENTS :

- **Déremboursement** des **prescriptions** des médecins exerçant en **secteur 3**

Le PLFSS n'est passé que devant l'Assemblée nationale. Il faut ensuite qu'il passe devant le Sénat (qui va sans doute faire des amendements) puis en commission mixte paritaire si le Sénat ne valide pas en l'état. Si députés et sénateurs n'arrivent pas à se mettre d'accord, le texte repassera à l'Assemblée nationale pour validation.

LOI FINANCEMENT BUDGET

Disparition des abattements fiscaux des médecins en secteur 1

LOI ANTI FRAUDE

Mise Sous Objectifs obligatoire en cas de délit statistique, à la discrétion des CPAM.

La loi anti fraude est passée d'abord au Sénat.
Vote prévu le 18 novembre.
Puis elle passera à l'Assemblée nationale

Y aurait-il une volonté de détruire la médecine libérale ?